

# DEMANDE DE REEXPEDITION

## REEXPEDITION OU GARDE DE VOS ENVOIS POSTAUX

La demande de réexpédition vous permet de faire distribuer vos envois postaux à votre nouvelle adresse, de les faire réexpédier à votre adresse temporaire ou de les faire garder à l'office de poste pendant une période déterminée.

Les demandes de réexpédition ou de garder le courrier à l'office de poste sont immédiatement transmises aux autres prestataires de services postaux.

La Poste n'a par conséquent aucune influence sur l'exécution de ces demandes.

Les demandes à court terme qui sont reçues moins de quatre jours ouvrables (du lundi au samedi) avant le premier jour de réexpédition ou de garde du courrier sont facturées au tarif exprès. Le jour de dépôt ne compte pas dans ce délai.

### Réexpédition Changement de domicile

La demande de réexpédition Changement de domicile est valable un an. Une réexpédition est possible tant vers des adresses en Suisse qu'à l'étranger.

A l'échéance de l'ordre de réexpédition, les envois portant l'ancienne adresse seront retournés à l'expéditeur.

En Suisse et à l'étranger, la demande de réexpédition comprend toutes les lettres adressées. Pour la réexpédition des colis, vous payez à la réception des frais de port s'élevant à CHF 8.– par colis. Les actes de poursuite ne peuvent être réexpédiés qu'à l'intérieur de l'arrondissement de poursuite.

Sont généralement exclus de la réexpédition:

- Suisse et étranger: envois en poste restante ou avec adresse militaire, envois Innight qui sont distribués uniquement lors des tournées du facteur colis ainsi que les envois PromoPost et les journaux gratuits
- Etranger: actes judiciaires, actes de poursuite, colis, envois militaires

### Demande de réexpédition temporaire

Les envois postaux vous sont réexpédiés à votre adresse temporaire pour une durée limitée ou jusqu'à révocation en Suisse ou à l'étranger. Les demandes de réexpédition à une adresse postale restante sont possibles uniquement avec une date de fin fixe.

En Suisse et à l'étranger, la demande de réexpédition comprend toutes les lettres adressées. Si vous souhaitez la réexpédition des colis, vous payez à la réception des frais de port s'élevant à CHF 8.– ou un forfait si vous êtes client privé. Les actes de poursuite ne peuvent être réexpédiés qu'à l'intérieur de l'arrondissement de poursuite.

Sont généralement exclus de la réexpédition:

- Suisse et étranger: envois Coursier Suisse et envois en poste restante ou avec adresse militaire,
- envois Innight et annuaires téléphoniques distribués par le facteur colis, envois PromoPost ainsi que journaux gratuits
- Etranger: actes judiciaires, actes de poursuite, colis, mandats postaux et de paiement, envois avec adresse militaire

### Demande de garder le courrier à l'office de poste

Pendant votre absence, vos envois postaux seront gardés à l'office de poste pendant une période maximale de 26 semaines.

La demande de garde temporaire du courrier comprend tous les envois adressés de lettres et /ou de colis. Les recommandés sont gardés à l'office de poste deux mois au maximum, les colis huit semaines au maximum, les actes de poursuite et les actes judiciaires sept jours au maximum.

A l'échéance du délai de garde, vous pouvez soit retirer les envois gardés (du lundi au samedi) soit demander qu'ils vous soient distribués (du lundi au vendredi).

Sont généralement exclus, les envois Coursier Suisse et Innight et les annuaires téléphoniques distribués uniquement lors de la tournée du facteur colis.

**Annnonce de déménagement à des entreprises**

Grâce à l'annonce de déménagement, vous pouvez bénéficier d'une prestation gratuite qui vous simplifie la vie pendant votre déménagement: lorsque vous déposez la «demande de réexpédition / changement de domicile» en ligne sur le site de la Poste, la page Annonce de déménagement apparaît automatiquement. Il vous suffit simplement de cliquer sur les entreprises qui doivent recevoir votre nouvelle adresse de domicile.

L'annonce de déménagement est également disponible lorsque vous déposez une demande de réexpédition au guichet postal. Un numéro à quatre chiffres et un code d'accès se trouvent en haut à droite de votre quittance. Pour accéder directement à la page d'annonce de déménagement, saisissez ces informations sous [www.poste.ch/demenagement](http://www.poste.ch/demenagement).



Veuillez saisir le numéro et le code d'accès que vous trouvez sur votre quittance «Demande de réexpédition / Changement de domicile».



**Prix**

Demande de réexpédition Changement de domicile	Au guichet / téléphone	Sur Internet
Suisse avec réexpédition – Prix de base* pour 12 mois	CHF 42.00	CHF 30.00
Etranger avec réexpédition – Prix de base* pour 12 mois	CHF 102.00	CHF 90.00
Suisse et étranger sans réexpédition <sup>1</sup>	–	gratuit

Demande de réexpédition temporaire	Au guichet / téléphone	Sur Internet
Suisse pour réexpédition de lettres – Prix de base* pour 2 semaines – Pour chaque semaine suppl.	CHF 22.00 CHF 4.00	CHF 10.00 CHF 4.00
Suisse avec forfait pour la réexpédition de colis <sup>2</sup> – Prix de base* pour 2 semaines – Pour chaque semaine suppl.	CHF 15.00 CHF 4.00	CHF 15.00 CHF 4.00
Etranger pour réexpédition de lettres – Prix de base* pour 2 semaines – Pour chaque semaine suppl.	CHF 42.00 CHF 10.00	CHF 30.00 CHF 10.00

Demande de garder le courrier à l'office de poste	Au guichet / téléphone	Sur Internet
Prix de base* pour 2 semaines	CHF 20.00	CHF 8.00
Pour chaque semaine suppl. (maximum: 24 semaines)	CHF 2.00	CHF 2.00

Suppléments courants	Au guichet / téléphone	Sur Internet
Toute personne adulte ou personne morale suppl.	CHF 5.00	CHF 5.00
Ordre exprès	CHF 10.00	CHF 10.00
Ordre en ligne sans vérification par courrier	–	CHF 5.00

Prix TVA incluse.

\* Le prix de base s'applique aussi bien à une personne physique (dès 18 ans) qu'à une personne morale.

<sup>1</sup> Possible uniquement sur Internet

<sup>2</sup> Uniquement pour client privé

Les CG en vigueur et faisant partie intégrante du contrat «Prestations du service postal», «Demande de réexpédition/Changement de domicile», «Demande de changement d'adresse temporaire» ou «Demande de garder le courrier à l'office de poste» ainsi que les CG «Case postale» pour les demandes de réexpédition à des cases postales ou de distribution dans des cases postales peuvent être consultées sur [www.poste.ch/cg](http://www.poste.ch/cg). Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.

**Poste CH SA**  
**PostMail**  
**Wankdorfallee 4**  
**3030 Berne**

[www.poste.ch/contact-reexpedition](http://www.poste.ch/contact-reexpedition)  
**Téléphone 0848 33 22 11**

